

## Déclaration préalable CHSCTD du 8 décembre 2015.

Ce CHSCT se tient dans un contexte particulier, après les évènements tragiques du 13 novembre. Les personnels de l'Education Nationale, comme l'ensemble de la population, ont été profondément bouleversés par la barbarie de ces attentats. Tous ceux qui sont en charge d'élèves ont été doublement éprouvés : par leur propre émotion, et par l'émotion des enfants qu'ils encadrent au quotidien, qui ont ressenti le besoin de parler, de se recueillir, mais aussi de comprendre, et de se faire expliquer ces évènements.

A l'école primaire, les mesures de sécurité qui se mettent en place ne peuvent reposer sur les seuls directeurs et équipes enseignantes. Elles doivent être cohérentes et adaptées au contexte particulier de chaque école. Les enseignants ne peuvent se transformer en agents de police. Ils ne sont pas habilités à fouiller les sacs ni à contrôler l'identité des personnes.

De plus, les consignes ministérielles n'excluent pas que ce soit un personnel municipal qui fasse la surveillance des entrées sur ce temps. Il nous semble important de rappeler qu'avant les 10 mn précédant le début des cours et le temps périscolaire, la présence d'adultes à l'entrée relève de la compétence de la commune. Concernant les exercices de sécurité et les protocoles PPMS à réaliser d'ici aux vacances de Noël, nous demandons à ce que les directeurs soient accompagnés et bénéficient de temps pour ces mises en conformité.

Beaucoup a été demandé aux agents. Les Ministres de l'Education Nationale et de la Fonction Publique ont d'ailleurs pris le temps ces derniers jours de remercier l'ensemble des agents pour leur professionnalisme. Mais rappelons que la prévention des Risques Psycho-Sociaux, selon l'accord-cadre sur les RPS, «passe par la mise en œuvre du dialogue social préalable à toute modification substantielle des conditions et de l'organisation du travail. Et toute réorganisation doit prendre en compte les conditions de travail et la prévention des risques». Force est de constater que cette logique de prévention des risques psycho-sociaux est totalement absente sur les dossiers :

- Direction d'école
- Réforme du collège
- Formation initiale des enseignants
- Dégradation du climat scolaire liée à la dégradation du climat social (où de précédents échanges n'ont pas abouti sur des préconisations)

Sur ces dossiers, nous demandons que se mettent en place des groupes de travail en amont du prochain CHSCT.

Depuis la rentrée, les dossiers départementaux sont restés au point mort (visites, GT titulaires remplaçants et soutien social) Il est urgent que ces travaux reprennent pour arriver à prévenir les risques psycho-sociaux auxquels sont soumis les personnels.